



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2009 – 004 du 4 mars 2009



Objet : Modification de l'acte de nomination des mandataires de la régie de recettes

L'an deux mille neuf, le 4 mars à 9 heures 30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 20 février 2009.

Etaient présents :**Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Dominique Gillot, Vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Cergy-Sud – Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny,
- Représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale du Affaires Culturelles d'Ile de France : Jean-Pierre Reismann
- Propriétaire du Château : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalités désignées par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille et Bernard Toublanc
- Personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon : Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel

- Emmanuelle Evrard
- Olivier Lopes

Absents-excuses ayant donné un pouvoir :

- Représentant la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire

Nombre de membres en exercice :18

Nombre de membres présents : 14

Nombres de votants : 15

Absents

- Raymond Lavaud, conseiller général du canton de Beauchamp
- Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- Gérard Seimбилle, conseiller général du canton de Pontoise

Etaient également présents :

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT :

- La création le 17 décembre 2008 de deux postes d'agent d'accueil et d'administration,
- Le recrutement de Mlle Lisa Rouquenelle pour occuper un de ces postes,
- Que la nature même du poste implique l'encaissement de recettes,
- L'avis conforme de l'agent comptable en date du 4 mars 2009,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, décide de modifier l'acte de nomination des mandataires de la régie de recettes afin d'y inscrire Mlle Lisa Rouquenelle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**

**Modification de l'acte de nomination des mandataires de la régie de recettes
DECISION MODIFICATIVE du 4 mars 2009**

Le Directeur de l'EPCC du Château de La Roche Guyon,

VU l'arrêté N°2 en date du 4 mars 2004, et instituant une régie de recettes pour l'encaissement par régie des produits liés à l'exploitation commerciale et touristique du site du Château de La Roche Guyon,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 mars 2004,

VU l'avis conforme du régisseur en date du 9 avril 2004

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 13 mars 2007,

DECIDE

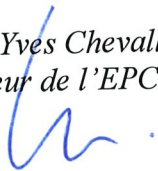
ARTICLE 1 : Mademoiselle Lisa Rouquenelle demeurant à Cergy Le Haut (95) est nommée mandataire de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;


ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur.

Fait à La Roche Guyon, le 4 mars 2009

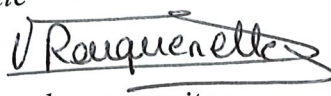
Monsieur Yves Chevallier
Le Directeur de l'EPCC,



Madame Laure Hermand
Régisseur titulaire, *

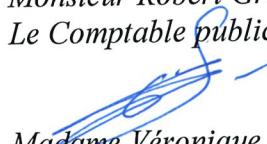
vu pour acceptation 

Mademoiselle Lisa Rouquenelle
Mandataire, *

vu pour acceptation 

* signature précédée de la formule manuscrite :
« vu pour acceptation, ».

Monsieur Robert Grand
Le Comptable public, *



Madame Véronique Ducret
Mandataire suppléant, *

vu pour acceptation 